

**SPORTIFS LYCEENS du CREPS de BORDEAUX-AQUITAINE scolarisés en ETABLISSEMENT :
OFFRE de FORMATION et AMENAGEMENTS HORAIRES 2024-2025**

Saison 2024 - 2025		LYCEE VICTOR LOUIS (TALENCE)		LYCEE ALFRED KASTLER (TALENCE)				
FILIERE GENERALE	OPTIONS	PAS D'OPTIONS EN SECONDE ⁽²⁾ , PREMIERE ET TERMINALE POUR LES SHN (sauf mathématiques expertes et mathématiques complémentaires en terminale <u>seulement positionnés sur les créneaux d'entraînement et autorisés avec un engagement à l'année</u>)		PAS D'OPTIONS EN SECONDE, PREMIERE ⁽²⁾ ET TERMINALE POUR LES SHN (<i>sauf mathématiques expertes et mathématiques complémentaires en terminale <u>seulement positionnés sur les créneaux d'entraînement et autorisés avec un engagement à l'année</u></i>)				
	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITES	PREMIERE	TERMINALE	PREMIERE		TERMINALE		
		<p>3 spécialités choisies parmi celles ci-dessous: Humanités, littérature et philosophie Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques Sciences économiques et sociales Mathématiques Physique-chimie Sciences de la vie et de la terre Langues, littératures et cultures étrangères Anglais OU Espagnol OU Anglais Monde Contemporain (1 seule parmi ces 3) Numérique et sciences informatiques Littérature et langues et cultures de l'antiquité</p>	2 disciplines CHOISIES parmi les 3 de 1ères	<p>3 spécialités choisies parmi celles ci-dessous Sciences de l'ingénieur Sciences de la vie et de la terre Sciences économiques et sociales Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques Physique-chimie Mathématiques Numérique et sciences informatiques Humanités, littérature et philosophie</p>	2 spécialités gardées parmi les 3 choisies en PREMIERE et possibilité de prendre en option: spécialité mathématiques)	- Mathématiques expertes (en plus de la - Mathématiques complémentaires (si on a abandonné la spécialité Mathématiques en terminale) Attention : La spécialité Sciences de l'Ingénieur comprend 6h SI et en plus 2h de physique.		
	LANGUES	Anglais 1 obligatoire LV2 au choix : espagnol, italien ou allemand, sinon CNED.		Anglais / espagnol / allemand / italien, avec possibilité de prendre chacune d'elles au bac en LV1 ou LV2 (exemple : un élève ayant suivi anglais / espagnol pourra choisir : anglais LV1 / Espagnol LV2 ou bien anglais LV2 / Espagnol LV1)				
	AUTRES	Par le CNED (avec un suivi administratif du Creps)		Par le CNED (avec un suivi administratif du Creps)				
AMENAGEMENTS	Entraînement quotidien à partir de 16h et le mardi et jeudi de 10h à 12h. Cours mercredi et vendredi jusqu'à 15h. *		Entraînement quotidien à partir de 16h et le mardi et jeudi de 10h à 12h. Cours mercredi et vendredi jusqu'à 15h.					
FILIERE TECHNOLOGIQUE	SERIE	PREMIERE	TERMINALE	PREMIERE		TERMINALE		
		STMG (2)	STMG	STI2D (1et 2) (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)	STL (1et2) (sciences et technologies de laboratoire)	STI2D	STL	
	SPECIALITES	Droit et Economie Management Sciences de gestion et numérique (3 obligatoires)	Enseignement spécifique obligatoire : Mercatique	Enseignements spécifiques obligatoires: - Physique-chimie, Mathématiques (PCM) - Innovation technologique (IT) - Ingénierie et développement durable (I2D)	Enseignements spécifiques obligatoires: - Physique-chimie, Mathématiques (PCM) - Sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) - Biochimie-biologie	*Physique- Chimie, Mathématiques (PCM) et *Une spécialité (2I2D) sur avis de la commission de fin de première: Architecture et Construction (AC) Energie et Environnement (EE) Innovation Technologique et Eco-Conception (ITEC) Systèmes Information et Numérique (SIN)	Physique-Chimie Mathématiques (PCM) Sciences Physiques et Chimiques en laboratoire (SPCL)	
	Option (s)							
	LANGUES	LV1	Anglais	Anglais	Anglais		Anglais	
	LV2	Espagnol / Allemand / Italien	Espagnol / Allemand / Italien	Espagnol / Allemand / Italien		Espagnol / Allemand / Italien		
AUTRES	Par le CNED (avec un suivi administratif du CREPS)		Par le CNED (avec un suivi administratif du CREPS)		Par le CNED (avec un suivi administratif du CREPS)			
AMENAGEMENTS	Entraînement quotidien à partir de 16h et biquotidien mardi et jeudi à partir de 10h. Cours mercredi et vendredi jusqu'à 15h. *		Entraînement quotidien à partir de 16h et biquotidien mardi et jeudi à partir de 10h. Cours mercredi et vendredi jusqu'à 15h. *		Aménagements étudiés au cas par cas par le CREPS, le proviseur et les responsables de pôle : Entraînement quotidien à partir de 16h ou 17h et biquotidien mardi ou jeudi à partir de 10h. Cours vendredi jusqu'à 16h.			
FILIERE PROFESSIONNELLE	SERIE	SECONDE, PREMIERE (2) et TERMINALE Commerce, Gestion Administration et Animation Enfance et Personnes Agées		SECONDE, PREMIERE et TERMINALE (2) REMI (Réalisation d'Ensembles Mécaniques et Industriels) en 2nde, poursuivie par TRPM (Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques) ou TCI (Technicien Chaudronnerie Industrielle). CIEL (Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique) en seconde première et terminale Optique Photonique: Technologie de la lumière en seconde (ouverture)				
	LANGUES	LV1	Anglais	Anglais				
		LV2	Espagnol / Allemand / Italien	Espagnol / Allemand / Italien				
	AUTRES	Par le CNED (avec un suivi du Creps)		Par le CNED (avec un suivi du Creps)				
	AMENAGEMENTS	Aménagements étudiés au cas par cas par le CREPS, le proviseur et les responsables de pôle : Entraînement quotidien à partir de 16h ou 17h et biquotidien mardi ou jeudi à partir de 10h. Cours vendredi jusqu'à 15h si possible selon emploi du temps.		Aménagements étudiés au cas par cas par le CREPS, le proviseur et les responsables de pôle : Entraînement quotidien à partir de 16h ou 17h et biquotidien mardi ou jeudi à partir de 10h. Cours vendredi jusqu'à 16h.				

La répartition des élèves dans les lycées se décide en commission mixte "LYCEES / CREPS". Elle se fait en fonction du lieu d'internat, des filières demandées et des capacités d'accueil correspondantes. Dans le cadre de ce partenariat et du double projet scolaire et sportif, **les familles n'ont pas la possibilité de choisir le lycée d'affectation. Les sportifs sont également susceptibles de changer d'établissement au cours de leur parcours au CREPS, mais également de changer de lieu d'hébergement.**
L'affectation dans les classes relève de la responsabilité du chef d'établissement du lycée d'accueil.

*** TRES IMPORTANT :** Dans la mesure du possible, **la fin des cours du mercredi après-midi se fera à 15h** mais en raison de la nouvelle réforme du lycée sur les niveaux Terminales et 1ères générales, **il se pourrait que certains cours se terminent à 16h le mercredi**

**** TRES IMPORTANT :** pour les 1ères générales qui ne prendront pas la spécialité Maths et pour lesquelles il y aura Maths Spécifique dans le Tronc Commun, le cours sera assuré en compensation à un autre moment dans la semaine en dehors des cours et des entraînements. En terminale, les dernières circulaires ne prévoient pas de maths tronc commun.

Fin des cours le vendredi à 15h OBLIGATOIRE (filières générales).

(1) Selon les filières et les emplois du temps, les chefs d'établissements peuvent décider d'allègements horaires. Les créneaux ainsi dégagés permettent des entraînements quotidiens à partir de 16h ou 17h et matinaux à partir de 10h (mardi et/ou jeudi).

(2) **Remarque importante:** la procédure "Affelnet 2nde et 1ère" est obligatoire pour l'entrée en 2nd et 1ère Professionnelle ou Technologique (période de saisie fin mai-mi juin). Se rapprocher du lycée d'origine en demandant l'imprimé à remplir et à remettre au lycée d'origine.

TRES IMPORTANT : LES AMENAGEMENTS HORAIRES ET/OU AUTORISATIONS D'ABSENCES, ETUDIÉS AU CAS PAR CAS POUR GARANTIR L'EQUILIBRE DU PROJET SCOLAIRE ET SPORTIF, PEUVENT ETRE SUSPENDUS SI L'ENGAGEMENT DU SPORTIF EST JUGE INSUFFISANT.

Le rattrapage et la mise à jour des cours doivent **OBLIGATOIREMENT** être assurés par le sportif, en lien avec les enseignants et le service de la formation du sportif du CREPS.

Un accompagnement (Dotation Horaire Rectorale) est mis en place par l'équipe pédagogique du CREPS (suivi individualisé du sportif, organisation des études/ateliers, aide au rattrapage des cours/devoirs, relations avec les équipes éducatives des établissements scolaires...).